ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES SOCIÉTAIRES DU LUNDI 7 DECEMBRE 2026

Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous invitons à nous réunir en Assemblée générale ordinaire afin de vous exposer la situation et l'activité de votre association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et en Assemblée générale extraordinaire, pour voter la reconduction du contrat souscrit auprès de Spirica.

Composition du Conseil d'administration au jour de la convocation

Président : M. Hervé Tisserand
Trésorier : Eric Müller-Borle
Secrétaire : M. Jacques Basset
Mme Nadja de Bénédit

Ordre du jour de l'Assemblée générale Ordinaire

- Présentation du rapport d'activité 2025
- Présentation des comptes annuels 2025
- Vote des résolutions

Ordre du jour de l'Assemblée générale Extraordinaire

- Vote des résolutions

SOCIÉTAIRES/MANDATAIRES FORMALITÉS D'ENTRÉE

1. Veuillez annoncer à l'Appeir votre participation par retour de mail ou, le cas échéant, votre délégation de pouvoir, si vous donnez mandat au Président.
2. Le jour de l'Assemblée :
   - Présentez-vous à l'accueil pour l'émargement 15 mn à l'avance (dans le locaux d'Asac-Fapes, 20 place des Vins de France - Paris 12ème , Metro 14 – station : Cour St-Emilion).
   - Munissez-vous de vos convocations individuelles et d'une pièce d'identité. Elles vous seront demandées à l'entrée.
   - Si vous vous faites représenter par un autre sociétaire, remettez-lui vos pouvoirs. Votre mandataire le présentera lors de l'émargement.
   - Si vous êtes mandaté par d'autres sociétaires, vous devez obligatoirement présenter les pouvoirs qui vous ont été attribués, complétés et signés.

Pour toute information complémentaire concernant cette réunion : relationadherent@asac-fapes.fr

RAPPORT D'ACTIVITE EXERCICE 2025

L'allongement de l'espérance de vie pèse de plus en plus sur l'équilibre des régimes de retraite, ce qui entraîne une augmentation de la durée de cotisations et les négociations qui sont entreprises au plan gouvernemental ne laisse personne indifférent. Face à ce constat, il est impératif que les futurs retraités de demain se préoccupent dès maintenant du financement d'un complément de revenus adapté à leurs besoins futurs.

L'assurance vie ne peut à elle seule être considérée comme le produit universel pour financer cet objectif. La loi Pacte, entrée en vigueur le 24 mai 2019 réforme, notamment, les dispositifs d'épargne retraite supplémentaire.

La nouvelle réglementation a 3 objectifs : harmoniser les produits retraite, développer la convergence entre les dispositifs et favoriser la transférabilité entre les dispositifs (PERP, Madelin vers PER, assurance vie vers PER et transfert inter-compagnie).

Convaincu des qualités techniques et fiscales de cette nouvelle enveloppe, l'APPEIR (Association Pour le Plan Epargne Individuel pour la Retraite) s'est rapproché de SPIRICA afin d'élaborer un PER conforme aux standards de qualité des produits souscrits par les associations membres de la Fédération FAPES.

Filiale à 100 % du Groupe Crédit Agricole Assurances, Spirica a été sélectionnée pour ses valeurs d'innovations, notamment dans les outils digitaux, la performance de son outil d'information et de gestion de contrats et pour sa réactivité et sa capacité à concevoir des solutions sur mesure.

ASAC-FAPES PER est commercialisé depuis novembre 2021 par FAPES Diffusion, courtier d'assurances dédié aux associations membres de la Fédération.

Au 31 décembre 2025, nous enregistrons **977** adhésions.

160 contrats ont été souscrits au cours des 12 mois de l'exercice 2025.

L'encours s'élève à **20 655 000 €** (dont 48 % en unités de comptes) au 31/12/2025, contre 14 135 000 euros au 31/12/2024.

Synthèse des montants min. d'investissement

		Type d'opérations	Montant min. d'investissement
PHASE DE CONSTITUTION	En Gestion Libre	Versements (initial, libres)	500 € (50 € / support)*
		Versements libres programmés	50 € mensuel ou 150€ trimestriel
		Arbitrage ponctuel	500 € ou 100% d'un support et 100€ de réinvestissement minimum € (50 € /support)
	En Gestion Pilotée à Horizon	Versement (initial, libres)	500 € / profil
		Versements libres programmés	150 € mensuel ou trimestriel / profil
		Arbitrage ponctuel	500 € min / opération
	Gestion Pilotée	Versements (initial, libres)	500 € / profil
		Versements libres programmés	150 € mensuel ou trimestriel / profil
		Arbitrage ponctuel	500 € min / opération

* Versement initial à 50 € minimum en Gestion Libre en cas de transfert ou de mise en place de versements libres programmés.

	Frais client (CG)
Frais sur versements (initial, libres, programmés)	**0 %**
Frais de gestion Fonds Euro PER Nouvelle Génération[1]	**2,00 %**
Frais de gestion Support Croissance ALT	**1,00 %**
Frais de gestion UC	**0,50 %**
Frais d'arbitrage	**Arbitrage internet : 0% Arbitrage papier : 15 € par opération**
Frais Gestion Pilotée	**0,26 %**
Frais Gestion Pilotée à Horizon	0 %
Investissement progressif	0 %
Sécurisation des plus-values	0 %
Limitation des moins-values relatives	0 %
Frais d'arrérage de la rente	**0 %**
Frais de transfert sortant	**1,00 % (pendant 5 ans)**
Frais de gestion du support en euros de la rente	**2,00 %**

[1] *voir modalités spécifiques de réattribution partielle des frais de gestion dans la participation aux bénéfices (notice d'informations)*

Reporting au 31/12/2025

FONDS EURO PER NOUVELLE GENERATION

Spirica

COMMENTAIRE DE MARCHE

En 2025, l'économie mondiale a fait preuve d'une résilience relative malgré un environnement marqué par une montée des risques géopolitiques, commerciaux et financiers. La croissance s'est maintenue à un rythme modéré (3%), soutenue par un assouplissement progressif des politiques monétaires dans les principales économies avancées. En zone euro, la croissance est restée modeste mais résiliente, la stabilisation de l'inflation permettant à la Banque Centrale Européenne d'achever son cycle de baisse des taux directeurs, dans un contexte marqué par des disparités économiques et budgétaires persistantes entre États membres. Aux États-Unis, l'activité est restée solide sur la majeure partie de l'année, avant de montrer des signes de ralentissement en fin de période. La Réserve Fédérale a alors amorcé un cycle de baisse des taux directeurs. L'inflation, bien qu'en repli, est restée supérieure à la cible traduisant la persistance de tensions sous-jacentes. Sur le plan financier, l'année 2025 a été globalement favorable aux actifs risqués. Les marchés actions mondiaux ont progressé, portés par le secteur technologique et l'anticipation d'une détente monétaire. Les marchés obligataires ont connu une volatilité accrue, tandis que le dollar s'est déprécié. L'or a atteint des niveaux record tandis que les prix du pétrole ont reculé.

Source : Amundi - 31/12/2025

Principaux taux et indices en 2025

Taux	Niveau au 31/12/2025
Monetaire zone euro (ESTR)	1,92 %
TEC 10	3,56 %

Indices actions	Niveau au 31/12/2025	Variation*
Euro Stoxx 50	5791,41	18,29 %
CAC 40	8149,50	10,42 %
Dow Jones	48063,29	12,97 %
Nikkei 225	50339,48	26,18 %

*Evolution des indices entre le 31/12/2024 et 31/12/2025
Source : Crédit Agricole Assurances

Taux de Participation aux Bénéfices : 3,08 %*

* Taux de participation aux Bénéfices du Fonds Euro PER Nouvelle Génération en 2025, nets de frais de gestion annuels de 2,00 % (hors prélèvements sociaux et fiscaux). Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

COMMENTAIRE DE GESTION DU FONDS EURO PER NOUVELLE GENERATION

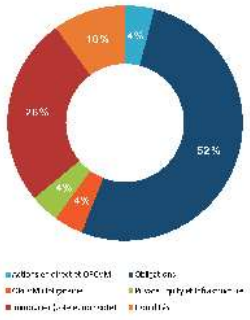
Comme attendu, le contexte de taux rémunérateur de l'obligataire s'est prolongé en 2025 et ce malgré la poursuite de la baisse des écarts de rendement entre émetteurs privés et émetteurs Etats souverains (prime de risque ou encore, spreads de crédit) sur des niveaux historiquement bas. Les investissements de 2025 ont ainsi permis d'améliorer le profil rendement risque du portefeuille, et d'élargir la diversification via les acquisitions de convertibles et de fonds de dettes privées.

En 2026, les investissements obligataires devraient rester l'essentiel de nos investissements. Côté diversification, les risques géopolitiques toujours présents associés à une valorisation généreuse des marchés continuent à nous faire préférer les stratégies faiblement corrélées aux marchés boursiers.

A noter enfin qu'une analyse des risques sociaux et environnementaux (ESG) s'applique sur l'ensemble du portefeuille.

Source : Crédit Agricole Assurances - 31/12/2025

RÉPARTITION DE L'ALLOCATION D'ACTIFS AU 31/12/2025



Caractéristiques		
	Assureur : Spirica	Classification SFDR : Article 8*
	Date de début de commercialisation : Juillet 2020	Encours au 31/12/2025 : 856,7 M€

* Selon la réglementation SFDR, l'article 8 définit tous les supports financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Document à caractère publicitaire et non contractuel achevé de rédiger en Décembre 2025.
Spirica – SA au capital social de 256 359 086 Euros, Entreprise régie par le code des assurances, n° 487 738 963 RCS Paris
16-18 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS – Une société du groupe Crédit Agricole Assurances
N° d'identifiant unique pour la filière papiers graphiques communiqué par éco-organisme ADEME (Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie) : FR233631_01NQTW

RAPPORT FINANCIER - EXERCICE 2025
COMPTES DE L'ASSOCIATION
ASSOCIATION A FAIBLE COUT DONT LA MISSION EST LA PROTECTION DES ADHERENTS

Les comptes associatifs, bilan et compte de résultat de l'année 2025 ont été établis par la Société d'Expertise Comptable du Parisis (SECP) et arrêtés par le Conseil d'administration. Ils ont été contrôlés par le Commissaire aux comptes de la société IREC, M. Guy de la Tour d'Artaise, laquelle présente son rapport et son rapport spécial sur les conventions réglementées, certifiant que les comptes annuels sont réguliers et sincères. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver ces comptes et d'affecter le résultat de l'exercice (2 285euros) au report à nouveau.

BILAN au 31 décembre 2025 (en €)

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025	*Exercice clos le 31/12/2024*	PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025	*Exercice clos le 31/12/2024*
Créances clients	**450**	*920*	Report à nouveau	**4 167**	*2 889*
Disponibilités	**7 493**	*4 223*	Résultat de l'exercice	**2 285**	*1 278*
Charges constatées d'avance		*550*	Dettes fournisseurs	**1 491**	*1 526*
TOTAL BILAN	**7 943**	*5 693*	TOTAL BILAN	**7 943**	*5 693*

COMPTE DE RESULTAT au 31 décembre 2025 (en €)

PRODUITS	Exercice clos le 31/12/2025	*Exercice clos le 31/12/2024*
Cotisations statutaires	**4 975**	*4 180*
Total produits	**4 975**	*4 180*
CHARGES		
Autres charges	**2 690**	*2 902*
Total charges	**2 690**	*2 902*
RESULTAT DE L'EXERCICE	**2 285**	*1 278*

RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'APPEIR DU LUNDI 7 DECEMBRE 2026

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires procède au vote des résolutions suivantes, lesquelles ayant le caractère de décisions ordinaires, seront adoptées à la majorité simple des sociétaires présents ou représentés.

Résolution n°1 : Rapport d'activité
L'Assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport d'activité du Conseil d'administration de l'Association présenté pour l'exercice 2025.

Résolution n°2 : Rapport du Trésorier
L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Trésorier de l'Association concernant les comptes arrêtés au 31 décembre 2025, les approuve et décide d'affecter le résultat de l'exercice, 2 285 euros, en report à nouveau.

Résolution n°3 : Quitus
L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport d'activité et financier du Conseil d'administration, pour l'exercice 2025, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat.

Résolution n°4 : Cotisation annuelle
L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de maintenir le montant de la cotisation annuelle de 5 euros TTC par adhérent et par an, pour l'exercice 2027.

Résolution n°5 : pouvoirs
L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, certifié conforme, à l'effet de faire accomplir toutes formalités légales.

RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'APPEIR DU LUNDI 7 DECEMBRE 2026

Résolution n°1
L'Assemblée générale, sur décision du Comité de surveillance et conformément à l'art.14.1des statuts de l'association, décide la reconduction du contrat souscrit auprès de l'entreprise d'assurance (Spirica).

Résolution n°2
L'Assemblée générale, sur décision du Conseil d'Administration, décide de modifier les statuts comme suit :
« Article 4 : Siège social et siège de gestion : Le siège social est situé : 20 place des Vins de France, 75012, Paris. Il pourra être transféré à tout autre endroit, sur le territoire français, sur proposition de conseil d'administration soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de l'association. Ce transfert fera l'objet des formalités prévues à l'article 32 des présents statuts. »

Résolution n°3
L'Assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, certifié conforme, à l'effet de faire accomplir toutes formalités légales.